

Inscription cantine

Tel : 02 43 94 80 09

Fiche explicative

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville ou récupérable en mairie.

Les dossiers complets doivent être déposés le plus rapidement possible soit à la mairie les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H00 à 11H30 et les mardis de 9H00 à 11H30 et de 14H00 à 16H30 ou à l'adresse courriel : cantine@ville-malicorne.fr.

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- La fiche d'inscription soigneusement complétée et signée
- L'accusé d'acceptation du présent règlement intérieur signé par les parents
- **Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident**
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (pour les nouvelles inscriptions)
- Un document justifiant le droit de garde (pour les nouvelles inscriptions ou modification)
- L'ordonnance en cas de PAI.
- Un RIB pour le paiement par prélèvement avec le mandat rempli et signé.

TOUT DOSSIER IMCOMPLET AU PREMIER OCTOBRE DONNERA LIEU A UNE MAJORATION DES PRIX DU REPAS DE 10% A COMPTER DE CETTE DATE.

Prix du repas 2020/2021 :

Réguliers (Malicorne, Arthezé, Dureil) : 3.64 €

Réguliers autres communes : 4.24 €

Exceptionnels : 4.78 €

REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE 2020/2021

accusé d'acceptation

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

Responsable légal du ou des enfant(s)

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur du Restaurant Scolaire.

Date : « lu et approuvé » et signature(s) :